

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **29 janvier 2021** à **19h00**

N° délibération
D2021-01-06

Date de convocation
26 janvier 2021

Date d'affichage
26 janvier 2021

Nombre de conseillers

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents exc.</i>	<i>Absent</i>	<i>Votants</i>
14	12	2		14

Etaient présents

M. WOLLJUNG Serge	M. GIRARD Guy	Mme PECYNA Carole
M. MULLER Jean-Marie	Mme CAISSUTTI Claudie	M. BOULANGE Philippe
Mme MARTIGNON Sonia	M. MARTIN Michel	M. PEREZ Thomas
M. POINSIGNON Gilles	Mme WAGNER Mirèse	
Mme LUBNAU Dominique		

Etaient absents excusés

M. FALLITO Giovanni	Pouvoir à Mme CAISSUTTI Claudie
Mme KRÄWER Alice	Pouvoir à M. WOLLJUNG Serge

Objet : **CLECT : désignation des représentants**

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

VU la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) par le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange le 24 janvier 2017 ;

CONSIDERANT la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Pange (CCPP) et de la Communauté de Communes du Haut Chemin (CCHC) pour fonder la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange (CCHCPP), il convient de procéder à la désignation de deux représentants (1 titulaire et 1 suppléant) de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) par les communes à la CCHCPP.

La CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées et leur mode de financement.

L'organisation et la composition de la CLECT sont précisées de manière succincte par le législateur (article 1609 noniès C du Code Général des Impôts - & IV). Pour autant, chaque commune membre doit obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la CLECT. La loi ne précise pas le mode de scrutin.

Il est proposé au Conseil Municipal d'élire les 2 représentants qui siègeront au sein de la CLECT.

Est candidat au poste de titulaire : Gilles POINSIGNON

- **Gilles POINSIGNON est élu à l'unanimité au poste de titulaire au sein de la CLECT de la CCHCPP**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Est candidat au poste de suppléant : Serge WOLLJUNG

- **Serge WOLLJUNG est élu à l'unanimité au poste de suppléant au sein de la CLECT de la CCHCPP**

Fait à Silly-sur-Nied, le 29 janvier 2021

Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied


Signature et cachet

